



Paris, le 21 juin 2025

Lettre ouverte aux députés

Objet : Emploi et transition énergétique – éclairage sur les impacts de la réorientation de la stratégie énergétique française

Madame la Députée, Monsieur le Député,

L'amendement n°486, adopté dans le cadre de la loi relative à la **programmation nationale et à la simplification normative dans le secteur économique de l'énergie**, a suscité de vives réactions, en particulier autour de la question de l'emploi. Certains ont alerté sur un risque de pertes massives liées au moratoire – voire à l'arrêt – du solaire (sans autoconsommation) et de l'éolien. Il nous semble essentiel d'apporter des éléments objectifs pour éclairer le débat et favoriser un vote fondé sur des faits.

Non, le moratoire ne signifie pas la fin des renouvelables

L'arrêt de certains projets d'énergies renouvelables électriques intermittentes (éolien maritime et terrestre, solaire photovoltaïque au sol), dont la production est par nature aléatoire, ne signe pas l'abandon des renouvelables. Il permettrait de réorienter les investissements vers des **énergies renouvelables thermiques, permanentes, pilotables, moins dépendantes des importations et mieux ancrées sur le territoire.**

Cette réorientation stratégique ouvrirait la voie à une filière plus robuste, génératrice d'emplois stables, durables et répartis de manière plus équitable sur l'ensemble du territoire national, tout en renforçant la **souveraineté énergétique de la France.**

Des emplois redéployables et de nouvelles filières créatrices d'emplois

Dans sa note du 11 juin 2025, la **DGEC** estime que les filières de l'éolien terrestre et maritime représenteraient environ **24 000 emplois** en 2023, dont une grande partie non spécifique (génie civil, maintenance, électronique, etc.), donc **facilement transférables** à d'autres secteurs industriels ou énergétiques.

À l'horizon 2030, la DGEC anticipe la création de :

- **9 000 emplois dans le solaire thermique,**
- **5 000 dans la géothermie,**
- **16 000 dans le biogaz.**

Soit un total de **30 000 emplois nouveaux dans les renouvelables thermiques**, auxquels s'ajouteraient **30 000 emplois dans le secteur nucléaire**, sans compter les besoins accrus en **maintenance et entretien des réseaux de chaleur**, aujourd'hui largement sous-dotés.

Contact : Porte-parole RETM Nicolas BOUR retm@retm.fr +33 6 84 50 07 90



Paris, le 21 juin 2025

Des équipements importés, peu d'emplois réellement spécialisés en France

Il faut aussi rappeler que les filières éolienne et photovoltaïque reposent majoritairement sur des équipements importés : **95 % des panneaux solaires proviennent d'Asie**, et les emplois véritablement spécialisés localement sont estimés à **moins de 5 000** (hors fonctions commerciales et administratives).

La transition pourra s'effectuer progressivement sur **cinq ans**, en raison des projets en cours d'instruction ou de construction – voire plus rapidement dans certains cas.

Un potentiel de création d'au moins 60 000 emplois

Contrairement aux affirmations alarmistes entendues le 18 juin à l'Assemblée nationale, les amendements adoptés depuis le 18 juin – en particulier le moratoire – ne conduisent pas à une «casse sociale», mais ouvrent la voie à la **création nette d'au moins 60 000 emplois nouveaux**, hors maintenance. La transformation progressive des **emplois précaires actuels** (environ **5 000**) en **emplois spécialisés pérennes** viendra compléter cette dynamique.

Cette mutation vers les filières **renouvelables et pilotables** est non seulement **nécessaire sur le plan énergétique**, mais aussi **porteuse de sens sur les plans social, économique et écologique**. Elle s'inscrit pleinement dans l'ambition de construire une transition juste et efficace, dans la continuité du modèle énergétique français, l'un des plus performants d'Europe depuis quatre décennies.

Ce moratoire sur les installations de production électrique intermittentes, avec le maintien du socle nucléaire et hydraulique, et cette mutation vers une production énergétique décarbonée non électrique constituent un **projet d'intérêt national majeur, accélérateur de la souveraineté énergétique de la France** qui doit être acté dans le vote de l'Assemblée nationale mardi prochain.

Madame la Députée, Monsieur le Député, nous comptons sur votre engagement pour l'intérêt général de la France, hors des postures partisans ou idéologiques, et vous prions de croire à notre haute considération.

Réseau *Energies* Terre&Mer

retm@retm.fr

www.retme.fr

PJ : raisons d'un moratoire et évaluation multicritère des projets solaires

Contact : Porte-parole RETM Nicolas BOUR retm@retm.fr +33 6 84 50 07 90